



Communiqué de presse n°12 du 2 mars 2011
Déclaration de Patrick Pierron, secrétaire national

Loi Grenelle 2 Le Medef veut réduire la portée des engagements de la loi

La loi Grenelle 2 prévoit d'élargir l'**obligation pour les entreprises de rendre des comptes sur les champs sociaux et environnementaux**. Le décret devrait préciser le seuil du nombre de salariés pour lequel cette restitution est attendue, mais il tarde à venir.

Par deux fois, le Medef vient publiquement d'appeler à limiter cette obligation aux entreprises de plus de 5 000 salariés. Ce serait un retour en arrière, alors que le seuil de 500 salariés avait été promis par le gouvernement.

Pour la CFDT, repousser à plus tard l'application aux entreprises de plus de 500 salariés revient à dire : « Le développement durable, on verra demain ! » Nous sommes convaincus que rendre des comptes sur les performances sociales et environnementales **contribuera à améliorer la performance économique des entreprises**.

Pour la CFDT, l'obligation de rendre des comptes sur les champs sociaux et environnementaux doit être encadrée précisément :

- Le seuil doit être **fixé aux entreprises de plus de 500 salariés** ;
- Les publications doivent être **vérifiées pas des organismes indépendants** ;
- Les **grandes thématiques de ce rapport doivent être définies dans le décret** ;
- **La manière dont l'entreprise organise le dialogue** avec les représentants des salariés et de la société civile doit faire partie des thématiques ;
- Le principe « je rends des comptes ou j'explique pourquoi je ne le fais pas » doit prévaloir. **Il n'est pas question de ne pas répondre sans s'expliquer**.

Pour la CFDT, le Medef cherche à affranchir le **plus grand nombre d'entreprises d'une obligation de transparence sur leurs pratiques sociales et environnementales**.

Tél
01 42 03 80 12
fax
01 53 72 85 71
atdepresse@cdfd.fr

Contact :
Isabelle Perrin
Responsable des
relations presse

Damien Cerqueus
Attaché de presse

Isabelle Poret
Assistante